
Avis sur les orientations budgétaires 2016 de la Région Normandie

CESER de Normandie

Mars 2016

**CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL DE
NORMANDIE**



**Résultat du vote :
UNANIMITE**

**Rapporteur :
M. Rodolphe JOIGNE**

I - LE CADRE GENERAL DANS LEQUEL LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ONT ETE ELABOREES

Le débat sur les orientations budgétaires intervient dans un contexte de :

- réformes législatives impactant fortement les Régions :
 - loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, conduisant le 1^{er} janvier 2016 à la fusion de la Basse- et Haute-Normandie,
 - loi NOTRe¹ du 07 août 2015, renforçant les compétences régionales dans le domaine du développement économique, des transports et de l'aménagement du territoire ;
- renouvellement, en décembre, de l'exécutif régional ;
- deuxième année de mise en œuvre des engagements contractuels signés au cours de l'année 2015 (CPER, CPIER, programmes européens).

Dans ce cadre, le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Président du Conseil régional est destiné à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2016 et à donner des informations concernant la situation financière de la nouvelle collectivité.

II - LES GRANDES LIGNES DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. Les principales ressources financières de la Région

Entrée en application en 2011, la réforme de la fiscalité locale a eu pour conséquence directe la réduction du pouvoir fiscal des Régions. Celles-ci ont perdu toutes marges de manœuvre en matière de recettes fiscales et les dotations, participations et compensations de l'Etat ont pris une place prépondérante dans les recettes inscrites au budget de la Région.

Le budget 2016 devrait s'élever à 1.519,3M€. De façon plus détaillée, les ressources financières de la Région reposent principalement sur la fiscalité, les dotations et compensations de l'Etat.

1.1. La fiscalité

➡ *La fiscalité directe :*

Le Président du Conseil régional propose d'inscrire au budget primitif 2016 des recettes fiscales directes² d'un montant de 285,9M€, auquel il convient d'ajouter 15,7M€ au titre du mécanisme de péréquation horizontale.

➡ *La fiscalité indirecte :*

L'autonomie fiscale de la Région, qui s'établit à 12,5% en 2015, se résume désormais au produit de la fiscalité indirecte composé du produit des taxes sur les certificats d'immatriculation et sur les permis de conduire, des parts modulables régionales et « Grenelle » (qui doit permettre le financement des grands projets structurants d'infrastructures de la région) de la taxe intérieure de consommation sur les produits

¹ Nouvelle Organisation Territoriale de la République

² Produits perçus au titre de la CVAE, de l'IFER et du FNGIR

énergétiques (TICPE) et des nouvelles ressources fiscales issues de la réforme du financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Pour l'ensemble des recettes de fiscalité indirecte³, le Président du Conseil régional propose d'inscrire au budget primitif 2016 des recettes d'un montant global de 498,44M€.

1.2. Les dotations et participations

Dans la poursuite du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales devraient continuer à diminuer sur la période 2015-2017, à hauteur de 4Mds€ en 2016 et 2017. Pour la Région Normandie, la baisse des dotations de l'Etat se traduira⁴ par une réduction de la dotation globale de fonctionnement de 14M€ en 2016. Le montant global des dotations et compensations de l'Etat⁵ devrait s'élever pour 2016 à 325,68M€.

Les participations de l'Union européenne devraient s'élever à 12,25M€, les produits du domaine, participations et autres produits de gestion courantes à 24,9M€ et les produits exceptionnels (qui comprennent les reprises sur provisions et autres produits exceptionnels) à 11,77M€.

1.3. Le recours à l'emprunt

Grâce à l'ensemble des ressources dont elle dispose (financement disponible + résultat des exercices précédents), la Région ne devrait pas avoir recours à l'emprunt en 2016 et 2017.

1.4. La prospective financière

La prospective financière menée par la Région anticipe une contraction des recettes et une évolution tendancielle à la hausse des dépenses de fonctionnement. Dans ce contexte, la collectivité prévoit d'avoir un recours massif à l'emprunt à partir de 2019 pour assurer le financement de ses investissements, de l'ordre de 200 à 265M€ par an.

Les résultats de cette prospective font apparaître une dégradation de la capacité de désendettement de la collectivité atteignant 5,9 ans en 2021 (contre 1,44 année en 2015). Cela montre bien la nécessité de redynamiser les ressources régionales et notamment de retrouver un pouvoir décisionnel sur les recettes fiscales.

Ces résultats sont cependant à prendre avec une certaine prudence dans la mesure où ils n'intègrent pas les impacts financiers des transferts de compétences de la loi NOTRe ni ceux relatifs aux trains intercités.

Le CESER rappelle qu'au 1^{er} janvier 2016, le niveau de la dette par normand s'établit à 158,27€.

En outre, l'épargne brute de la Région Normandie atteint en 2015 365,5M€ (soit 28,75% de ses recettes réelles de fonctionnement).

³ La gratuité de la taxe sur les permis de conduire, mise en place depuis 2003, sera reconduite en 2016.

⁴ En appliquant une répartition uniforme entre les régions au prorata des ressources réelles hors emprunt de chaque Région.

⁵ Ce montant comprend la DGF, sa part péréquation, la dotation générale de décentralisation, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et les compensations fiscales.

Le CESER s'étonne de l'abandon des provisions destinées depuis plusieurs années à la Ligne Nouvelle Paris-Normandie. S'il entend que celles-ci représentent un coût pour la collectivité régionale, il s'inquiète néanmoins du signal négatif que cela pourrait envoyer. Il souhaite que la Région réaffirme son engagement à l'égard de ce projet majeur pour la Normandie.

Le CESER s'interroge également sur l'opportunité pour la collectivité d'emprunter aujourd'hui pour financer ses investissements, à un moment où les taux d'intérêt sont particulièrement faibles.

2. Les dépenses régionales

► Europe et international

Fonds européens

La Commission européenne a confirmé que les programmes régionaux, qui ont été adoptés en 2014 et 2015 pour les anciennes régions Basse-Normandie et Haute-Normandie, resteront distincts jusqu'à leur clôture en 2023.

Le CESER salue le taux de programmation élevé sur l'ancien territoire bas-normand, dans le cadre du programme FEDER/FSE (40,5%). Celui-ci est dû notamment à la programmation de gros investissements tels que le déploiement du très haut débit et l'extension du réseau tramway sur le territoire de l'agglomération caennaise. Le taux de programmation sur l'ancien territoire haut-normand est moindre à ce jour (11,5%), mais les dossiers actuellement en cours d'instruction devraient permettre de le monter à 34,6% d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre d'une éventuelle convergence à mi-parcours, le CESER attire l'attention de la Région sur l'importance de sécuriser les process pour les porteurs de projets et de ne pas en modifier les modalités. Il convient néanmoins d'anticiper au plus tôt ce travail de convergence pour la future programmation.

Coopérations internationales

L'attractivité de la Normandie constitue l'une des priorités du Conseil régional. Les coopérations internationales y participent. Elles sont nombreuses et héritées des pratiques antérieures des deux régions. Le CESER suggère que soit réexaminé plus avant l'apport de ces coopérations qui nécessiteront, éventuellement, des choix à faire pour l'avenir. Il paraît notamment opportun de profiter de certaines de ces coopérations pour renforcer les échanges dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'économie.

Le CESER s'interroge sur l'articulation entre, d'une part, les partenariats stratégiques et les programmes thématiques souhaités par le Conseil régional et, d'autre part, le positionnement de la future Agence de l'Attractivité en termes de relations internationales.

► Orientation, formation professionnelle et apprentissage

Les perspectives 2016 tiennent compte de l'échéance importante du renouvellement du CPRDFOP 2017-2021 à l'échelle de la Normandie, intégrant le schéma des formations sanitaires et sociales, le plan d'action 2017-2021 à définir à l'issue du Grenelle de l'apprentissage, ainsi qu'un schéma régional de développement de l'orientation.

Orientation et élaboration du CPRDFOP

En ce qui concerne l'animation territoriale nécessaire à la conduite de la politique régionale en matière d'orientation et de formation professionnelle, le CESER prend acte de la réflexion en cours sur les modalités à retenir pour assurer l'interface avec les territoires. Il note la volonté de la Région d'animer les échanges de manière partenariale, au plus près des besoins, adoptant un zonage cohérent qui évite les superpositions.

Concernant le SPRO, le CESER souligne la nécessité que la Région soit réellement moteur dans l'animation des différents acteurs de l'orientation.

Apprentissage

Le CESER, dans l'état actuel des choses, n'a pas été associé aux réflexions sur le Grenelle de l'apprentissage et souhaite être associé à la suite des travaux.

Il demande par ailleurs à disposer d'informations lisibles sur le reversement par les OCTA, l'Etat et la Région de la part des 51% de la taxe d'apprentissage au profit des CFA de la région.

Formations sanitaires et sociales

Le CESER note qu'un nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales sera élaboré au cours de l'année 2016 et intégré au CPRDFOP.

Il attire l'attention de la Région sur la nécessité, dans le cadre de l'élaboration de ce futur schéma normand, d'appuyer sa réflexion sur l'adéquation de l'offre et des besoins en formation sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et une cartographie précise de ces dernières, à l'instar de celle réalisée par les services de l'ARS ex-Haute-Normandie. Il invite la Région à mener une réflexion, avec l'ensemble de ses partenaires (Union des professions de santé et Fédération de l'hospitalisation privée incluses), sur l'évolution des métiers du secteur sanitaire et social en lien avec les tendances observées dans les établissements de santé (fermeture de lits, raccourcissement de la durée d'hospitalisation, montée en charge de l'ambulatoire, maintien à domicile...). Le CESER insiste également sur l'intérêt d'intégrer plus fortement les caractéristiques liées à l'exercice du métier en libéral dans l'enseignement médical et para médical afin de préparer davantage les étudiants à ce type d'exercice.

Il alerte également la Région sur les problématiques rencontrées en matière de formation concernant un certain nombre de professions sanitaires et sociales :

- l'inadéquation entre un déficit constaté de professionnels et un nombre insuffisant de places en formation pour les masseurs-kinésithérapeutes ;
- l'inadéquation entre le nombre de personnes formées et les postes ouverts au recrutement pour les infirmiers et éducateurs.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'ensemble des établissements de santé, le CESER insiste sur la nécessité d'évaluer les besoins réels en personnels avant d'engager toute évolution de la carte des formations.

Par ailleurs, conformément au décret n°2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire, les IBODE⁶ devront suivre une formation complémentaire pour avoir l'habilitation et l'autorisation de réaliser les actes prescrits par le médecin cités dans le décret. Le CESER interpelle la Région sur l'opportunité d'augmenter la capacité d'accueil des écoles de Caen et de Rouen afin de leur permettre d'absorber les demandes de formation, prévues à la hausse sur les prochaines années.

► Enseignement

Lycées

Le CESER souhaite souligner que le déploiement des ENT dans les lycées nécessite d'une part, une mise à niveau de l'architecture physique, d'autre part, qu'il se fasse en concertation avec chaque équipe pédagogique, dans une démarche d'écoute et de consensus afin qu'il s'adapte à leurs réalités pour une réelle appropriation du projet.

Si le volet ENT peut être inclus dans un contrat d'objectifs tripartite Etat/Région/EPL, le CESER souligne que ce dernier doit, avant toute chose, être articulé avec un projet d'établissement qui associe l'ensemble de la communauté éducative.

Enseignement supérieur

Avant l'adoption d'un futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) normand, la Région souhaite conforter le positionnement de la Normandie dans ces domaines en lien avec ses compétences exclusives que sont le développement économique, la culture scientifique, technique et industrielle et la formation professionnelle.

Dans l'attente de nouveaux dispositifs, le CESER relève que des actions sont reconduites voire amplifiées à l'instar d'un dispositif incitatif renforcé à la mobilité internationale des étudiants qui fait l'objet d'un avis spécifique⁷.

► Recherche

Le CESER se réjouit de la continuité des engagements de la Région en faveur des infrastructures de recherche de niveau international.

La poursuite voire l'intensification de dispositifs antérieurs ayant révélé leur efficacité dans l'accompagnement à l'excellence de la recherche est à saluer. Cela concerne notamment l'accueil de jeunes chercheurs au sein des laboratoires, l'émergence de projets interdisciplinaires ou l'attractivité et l'insertion de talents scientifiques en Normandie.

Le CESER souhaite cependant attirer l'attention sur la lourdeur que représentent, pour les laboratoires, les modalités de suivi administratif et budgétaire des multiples appels à projets auxquels ils doivent répondre. Les dispositifs de la Région ne doivent pas accroître cette complexité. De plus, il serait préférable d'évaluer les projets au regard d'indicateurs scientifiques.

⁶ Infirmiers de bloc opératoire titulaire du diplôme d'Etat

⁷ « Création d'un dispositif de mobilité internationale destiné aux étudiants et apprentis normands en cursus ou formation post-bac »

Le dépôt récent de la candidature de Normandie Université au projet I-SITE (Initiative Science - Innovation - Territoires - Economie) au titre du Programme d'Investissements d'Avenir dénommé Normandie i-novation va dans le sens d'une affirmation de l'excellence normande et du renforcement de son attractivité internationale. Pour mettre toutes les chances du côté de la Normandie dans cet appel à projets, le CESER compte sur la poursuite de la mobilisation des acteurs socio-professionnels et politiques dans les prochaines semaines pour conforter cette initiative.

La valorisation économique et sociétale des résultats de la recherche est un autre point majeur soulevé par le rapport des orientations budgétaires. L'affirmation de Normandie Valorisation, initiative mutualisée au service des établissements membres de la COMUE pour favoriser le cheminement de l'idée jusqu'à l'application économique, apparaît stratégique. Pour le CESER, la Normandie a l'opportunité de construire, avec les partenaires économiques, un modèle bénéficiant du retour d'expériences des SATT (actuellement en cours d'évaluation) mais s'inspirant aussi d'autres dispositifs reconnus ailleurs dans le monde. La Normandie peut ainsi constituer le creuset d'un modèle innovant de la valorisation de la recherche dans le cadre du prochain PIA 3. Dans ce contexte, le CESER recommande un partenariat fort entre l'Agence de Développement Régionale et Normandie Valorisation.

► **Culture :**

Pour la Région, l'année 2016 constituera une année de redéfinition des enjeux et des politiques culturelles à une plus grande échelle et devra positionner la Région comme un acteur fédérateur afin de veiller à l'équilibre de l'offre culturelle sur tous les territoires et pour tous les publics. Le CESER se réjouit de la volonté de positionner la culture comme une véritable ambition pour le territoire et insiste sur l'importance de la mise en place d'instances de concertation et de coordination pour s'assurer d'une bonne efficacité des interventions des différentes collectivités dans le cadre de l'exercice des compétences partagées ainsi que d'une harmonisation des programmations culturelles sur le territoire et une meilleure communication.

Le CESER note avec satisfaction le souhait de favoriser la mise en place d'une politique des œuvres numériques et le développement de dispositifs et d'actions précédemment mis en œuvre dans une seule région qui pourront bénéficier à l'ensemble du nouveau territoire. L'accès à la culture à travers des dispositifs de soutien tels que la Cart'@too et la Carte Région doit rester une priorité en attendant une harmonisation ultérieure de ces deux dispositifs à la rentrée 2017.

► **Sport :**

La région précise bien que *"le sport représente un levier majeur d'animation et de vitalité des territoires"* avec un vivier de plus de 7000 clubs et 700 000 licenciés. Le CESER approuve la volonté régionale de maintenir son investissement (6M€ en autorisation de programme et 3M€ en crédits de paiements), de prendre en compte les engagements antérieurs et de poursuivre les actions de développement et de structuration du sport dans toutes ses dimensions et sur l'ensemble du territoire. Le soutien aux 5 CRJS sur l'ex Haute-Normandie et au Centre Sportif Normand d'Houlgate s'inscrit dans une volonté de structuration équitable pour les territoires, afin de permettre une pratique de tous les publics. L'Instance de Concertation du Sport (IRCS) (préexistante en Basse Normandie), devra s'appuyer et s'enrichir des bonnes pratiques de la Haute Normandie, (FRDAMS ou "276 ça roule" qui

étaient aussi sous leur forme des instances de concertations, de décisions et de financement). L'ensemble devra être réétudié et adapté au nouveau périmètre de la région.

Pour le CESER, la dynamique créée par les Jeux Equestres Mondiaux d'un côté, l'existence d'un Plan Nautique de l'autre doivent bénéficier au plus large public (scolaires, stagiaires de la formation professionnelle, clubs, personnes en situation de handicap...) et permettre aux autres disciplines de se pencher sur la force potentielle que représente sur notre région le tourisme sportif.

► **Tourisme :**

2016 sera marquée par la création d'une agence d'attractivité en charge de mettre en exergue la marque Normandie devant contribuer à positionner la Normandie comme une destination touristique de premier plan. Le Comité Régional du Tourisme, acteur majeur en charge de la stratégie promotionnelle de la destination Normandie, poursuivra son action et contribuera à la dynamique collective des Contrats de destination ou des grands événements.

Le CESER se réjouit du soutien de la Région aux destinations d'excellence, notamment à travers le développement et la qualification de l'offre touristique passant par le soutien et l'accompagnement des entreprises, le soutien des acteurs du tourisme ainsi que le soutien des filières touristiques et des projets de développement.

► **Planification et soutien au développement - Environnement**

Sur un plan général, le CESER formule trois remarques principales. Il souligne tout d'abord que le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires – SRADDET- va constituer un élément fort de la réflexion et de l'action de la nouvelle région en direction et au profit de l'ensemble des territoires. A cet égard, le CESER souhaite avec insistance être associé le plus en amont possible à l'élaboration de ce document et de cette réflexion stratégiques.

Il observe par ailleurs que la plupart des politiques régionales relevant de ses compétences étaient prises en compte par les deux ex-Conseils régionaux mais de façon cependant différenciées tant au plan du contenu que des dispositifs mis en œuvre. Il insiste pour qu'un effort indispensable d'harmonisation soit entrepris, le plus rapidement possible, même s'il reconnaît que certaines politiques (la contractualisation territoriale par exemple) verront leurs spécificités conservées plusieurs années durant, ce pour des motifs de pluriannualité. Bien entendu, le processus d'harmonisation devra être opéré en faveur des dispositifs considérés les plus efficaces à la fois pour les territoires et les populations.

A titre d'exemple, l'association « Villes reconstruites », déployée en ex-Basse-Normandie, pourrait être étendue aux villes de l'ex-Haute-Normandie ayant subi les mêmes destructions lors de la seconde guerre mondiale. De façon comparable, la politique en faveur des logements sociaux communaux pourrait voir son bénéfice étendu aux territoires ex-bas-normands.

Troisième et dernière observation d'ordre général, les études, schémas, dispositifs d'observation et d'information géographique mis en œuvre auparavant dans les deux régions normandes constituent des outils remarquables d'aide à la réflexion et à la décision. Leur harmonisation, leur diffusion et leur accessibilité (par exemple au profit des établissements scolaires) devront donc être privilégiées.

Un certain nombre de remarques plus spécifiques ont également été formulées.

Les fonds et programmes européens sont désormais des outils indispensables des politiques et des actions menées sur les territoires. Le CESER souligne à ce propos, d'une part, la complexité qui prévaut en matière d'élaboration de projets faisant appel à ces fonds ; d'autre part, il observe que la mobilisation de ces fonds, parfois particulièrement étalée dans le temps, peut mettre en difficulté les porteurs de projets. Une recherche de simplification de même qu'un soutien logistique apporté aux porteurs de projets est éminemment souhaitable, à la fois pour « sécuriser » la démarche et d'autre part pour consommer les crédits européens mis à disposition. A ce propos, la politique de redynamisation des bourgs ruraux et des petites villes devrait être attentivement prise en considération par le Conseil régional.

Concernant les grands projets et en particulier celui du Mont-Saint-Michel, le CESER met l'accent sur la nécessité de parvenir, avec l'ensemble des partenaires, à une gouvernance efficace d'autant plus que l'importance des ouvrages réalisés déterminera des dépenses d'entretien sans doute conséquentes sans même évoquer la promotion et la valorisation indispensables de ce site emblématique de la nouvelle région de Normandie.

Il insiste pour qu'un observatoire normand de la biodiversité soit mis en place. Existant déjà auparavant en ex-Haute-Normandie, il devrait être étendu à la partie occidentale de la région. Plusieurs possibilités de structuration sont envisageables (création d'une entité à part entière ou encore intégration de l'observatoire au sein d'une grande agence de l'environnement). Le CESER préconise que la solution retenue permette en définitive à cet observatoire de jouer un rôle le plus déterminant possible (à condition d'être doté des moyens adaptés) au profit du maintien et de la valorisation de la biodiversité régionale.

La question du littoral, vis-à-vis notamment des évolutions climatiques, revêt pour la Normandie une importance majeure avec plus de 650 km de côtes plus ou moins exposées à des risques de submersion ou d'érosion. En ce sens, le CESER soutient les initiatives et dispositifs déjà déployés (Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard –ROLNP-, appel à projets « notre littoral pour demain », soutien aux études d'évolution du trait de côte et de l'estuaire de la Seine, ...). Il considère que ces questions doivent être érigées en priorités.

La transition énergétique est un autre enjeu de grande importance. Les politiques mises en œuvre par les deux ex-territoires régionaux couvrent un large spectre d'interventions et de domaines. Le CESER insiste, d'une part, pour que soient favorisés les modes collectifs de transports les plus à même de respecter les objectifs de qualité de l'air et de limitation d'émissions de gaz à effet de serre (comme le préconisent les SRCAE) ; d'autre part, il souhaite voir les actions en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le logement social poursuivies et, au besoin, étendues car elles répondent parfaitement à des objectifs globaux de développement durable.

Enfin, le CESER réaffirme la nécessité pour le Conseil régional de prendre pleinement en compte l'action associative que cela soit au profit de l'animation des territoires ou encore des relais que les associations têtes de réseau constituent en matière d'environnement et de développement durable. Elles jouent en ces secteurs un rôle réellement structurant.

► Mobilités

Transport public de voyageurs

L'année 2016 sera marquée par la mise en chantier d'un certain nombre d'actions découlant de la loi NOTRe ou de la poursuite et du renforcement d'activités pour lesquelles la collectivité était déjà compétente. Parmi les temps forts, on note la préparation de la nouvelle contractualisation avec la SNCF sur les TER, la reprise en gestion par la Région des TET, la préparation de l'enquête publique pour la LNPN, le transfert des transports interurbains, la

mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité, la modernisation des gares, le début des travaux prévus aux CPER et CPIER ou encore l'établissement d'un schéma directeur de l'intermodalité (SRI).

Les dispositifs et les pratiques des ex-Régions sont donc en phase d'harmonisation. L'occasion pour le CESER d'affirmer que le mode ferroviaire doit être l'épine dorsale de la politique « mobilité » du Conseil régional.

Dans le cadre de l'élaboration à venir du SRI, et pour faire face à des politiques « transports » des différentes autorités organisatrices qui peuvent parfois entrer en concurrence, le CESER encourage la définition d'une tarification zonale pour l'ensemble de la région Normandie.

Offre portuaire et fluviale

La Région Normandie, aux côtés des grands ports maritimes (Le Havre et Rouen) présents sur son territoire, est un acteur majeur du développement et de la promotion du tissu portuaire. L'ancienne Région Basse-Normandie était membre du syndicat mixte Ports normand associés (PNA), qui couvre les ports de Caen et de Cherbourg ; l'ancienne Région Haute-Normandie était membre pour sa part du syndicat mixte de gestion du port de Dieppe. Depuis plusieurs années, les collectivités régionales ont donc investi en faveur des infrastructures et des équipements portuaires. Cette situation conduit le CESER à plaider en faveur d'une structure de portage unique entre ces trois ports pour assurer la cohérence des investissements. Cette coordination sera notamment indispensable pour faire face à la complémentarité entre les ports régionaux d'une part et les grands ports maritimes d'autre part.

Le volet fluvial inscrit au CPIER Vallée de Seine prévoit 76 millions d'euros d'opérations structurantes sur le périmètre normand entre 2015 et 2020. Le CESER approuve la nécessité de ces aménagements, mais insiste sur le fait qu'ils ne suffiront pas à mettre la navigation sur la Seine au même niveau de fiabilité et de compétitivité que la future liaison Seine-Escaut, pour laquelle l'Union européenne a consenti un financement de près de 1 milliard d'euros.

► Développement économique

Dans le cadre de la mise en place de la loi NOTRe, les compétences des Régions en matière de développement économique et d'internationalisation se voient renforcées. La construction d'un SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation) doit permettre la mise en œuvre cohérente de cette compétence sur le territoire normand. A cette occasion, le CESER souhaiterait être associé à la construction et aux consultations autour de ce schéma, comme cela a pu être le cas au moment de la construction du Contrat Régional de Développement Economique et du Schéma Régional de Développement Economique des deux anciennes Régions.

Les actions de développement économique global s'appuieront sur la mise en place de deux outils permettant la simplification et plus de lisibilité et de visibilité des aides aux entreprises : l'Agence de Développement pour la Normandie et le fonds d'investissement Normandie Participations. Le CESER a noté positivement la volonté de la Région de favoriser l'action

économique au travers de ces outils, et donne plus largement ses impressions à propos de chacun d'eux au sein des avis correspondants.⁸

Ce rapport évoque, en désignant Normandie Participations, une SAS dotée de 100 millions d'euros tandis que le rapport sur la création du fonds d'investissement propose de fixer le montant de son capital social de constitution à 14 millions d'euros à l'horizon 2019. Le CESER aimerait disposer de plus d'éléments à propos de la transition entre ces deux montants de manière à pouvoir appréhender les différentes étapes d'évolutions prévues.

Parmi les éléments qui ont pu retenir particulièrement l'attention du CESER, se trouve le soutien spécifique à l'Economie Sociale et Solidaire, en tant que pan de l'économie à traiter de la même manière que les autres secteurs. Ce soutien pourrait être l'occasion de structurer l'ESS à la façon d'une filière à part entière. De plus, les axes de développement pour 2016 concernant la partie agriculture, ressources marines et forêt, sont accueillis de façon très positive par le CESER. En effet, sur le plan du développement de nouvelles pratiques, du soutien de l'installation des jeunes agriculteurs, pêcheurs, et de la filière équine, et de l'agriculture biologique, ils s'inscrivent dans la continuité des rapports précédents des CESER.⁹

En conclusion, le CESER salue la qualité du document qui lui a été présenté dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires pour 2016, qui contient de nombreux éléments formels en permettant une bonne compréhension.

Il constate que la politique de la Région permet, dans cette année de transition, d'assurer la bonne continuité des politiques et dispositifs publics au sein du territoire normand. A l'issue de cette période transitoire, le CESER appelle néanmoins de ses vœux à davantage de clarification dans la définition des politiques de la Région.

Le Conseil Economique Social et Environnemental prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2016 et souhaite que ses remarques soient prises en compte dans l'élaboration du budget primitif 2016.

⁸ Avis sur la création du fonds d'investissement « Normandie Participations », mars 2016 et Avis sur l'Agence de Développement pour la Normandie, mars 2016.

⁹ L'agro-écologie en Haute-Normandie : l'urgence de passer du concept à la réalité, 2015. Les circuits courts en Basse-Normandie, 2015.

Déclaration des groupes

MADAME ANNIE JEANNE
pour le groupe régional des Centres d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles (CIDFF)

Le débat sur les orientations budgétaires de la nouvelle Région doit permettre une discussion sur les priorités budgétaires et traduire la mise en place des politiques régionales. L'élaboration d'une politique régionale appuyée sur un diagnostic de la situation, est bien entendu majeure.

Dans cette perspective, la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, est l'occasion de mettre en évidence des différences selon les sexes en matière de parcours et de réussite des jeunes normands, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons, qui ont des incidences sur l'insertion dans l'emploi et sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes de notre région.

L'observation des statistiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pourrait laisser croire à l'existence de « différences naturelles » entre les sexes, qui conduiraient filles et garçons vers des destins différenciés. C'est précisément contre ce schéma qui enferme filles et garçons dans des rôles et représentations stéréotypés, que la loi confie aux établissements scolaires la mission de favoriser la mixité et l'égalité qui découle du principe d'égalité inscrit dans la Constitution.

Le Grenelle de l'apprentissage, lancé par le nouvel exécutif régional, s'empare aujourd'hui d'un constat alarmant : en 2014, 18 % des filles et 32 % des garçons qui suivent un second cycle professionnel de niveau V ou IV, le font dans le cadre de l'apprentissage. Les filles s'orientent vers un nombre de filières plus limité que les garçons et, à diplôme équivalent, s'insèrent moins bien en emploi ; c'est ainsi que sont alimentées les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Cette situation appelle une réponse globale qui implique toute la société. L'égalité femmes-hommes est un impératif éthique et politique, c'est aussi une condition d'efficacité des politiques en faveur du développement durable. L'enjeu pour la nouvelle Région sera de porter les valeurs d'égalité et de s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'études et dans les formations qu'elle finance. Elle doit notamment prendre appui sur le Service Public Régional d'Orientation dont elle est le pilote, comme levier pour agir sur les préjugés et donner aux filles et aux garçons les meilleures chances de réalisation de leurs potentialités.

A cet égard, l'initiative du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes¹⁰ portant sur la promotion d'un Guide pratique et d'une Convention pour une communication publique sans stéréotype de sexe, mérite une large diffusion. En matière de communication, les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité : discours, colloques, affiches, vidéos, sites internet, textes officiels, dénomination des équipements... nombreux sont les leviers pour que

¹⁰ Convention d'engagement et Guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe – Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, novembre 2015

<http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-du-hcefh-4/article/guide-pratique-pour-une>

l'argent public investi dans la communication contribue à lutter contre les stéréotypes, plutôt que de les laisser perdurer, voire les entretenir.

Parmi les premiers signataires de cette convention, figure le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, gage encourageant du prochain engagement des Régions et souhaitons-le bientôt, de la Normandie.

Face au sexisme et aux inégalités, nous devons donner un nouvel élan au droit à l'égalité réelle. Et dès à présent, l'action de la Région doit être au service du projet de société que nous voulons pour les jeunes normands !

MADAME JACQUELINE SAINT-YVES
par accord entre l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes
Privés Sanitaires et Sociaux, le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs
par l'Emploi, la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de
Réinsertion Sociale et l'Association Régionale de Développement de
l'Economie Solidaire

Deux petites remarques très courtes pour ce qui nous concerne.

D'une part sur la vie associative. Je crois que l'important c'est que le rôle des acteurs dans la cohésion territoriale n'est plus à démontrer. Il faut que nous soyons attentifs à l'impact sur eux des recompositions territoriales puisqu'ils étaient habitués souvent à négocier avec des Maires et qu'aujourd'hui ils seront devant des responsables d'EPCI, d'Agglos, etc. C'était ma première remarque.

La seconde remarque, c'est sur la fin de la rédaction de notre avis concernant l'économie sociale et solidaire. Bien sûr nous ne pouvons que saluer le fait que l'économie sociale et solidaire soit présente dans ces Orientations Budgétaires. Je rappelle quand même que c'est 11 % des emplois en Normandie.

Sur la phrase « ce soutien pourrait être l'occasion de structurer l'ESS à la façon d'une filière à part entière », il faut faire attention pour qu'il n'y ait pas de confusion. L'ESS n'est pas une filière, donc là, il s'agit simplement d'une méthodologie. Ce n'est pas une filière, c'est un acteur économique à part entière.

MONSIEUR HUGUES SANSON
au titre du Comité régional CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Cher(e)s Collègues,

Le vote des Orientations Budgétaires constitue l'un des marqueurs conséquents des politiques menées par la collectivité, qui sera confirmé lors du vote du budget.

Le document sur lequel le CESER émet aujourd'hui un avis revêt donc une importance capitale.

Il traduit en masse financière des intentions, des orientations, des projets, des choix politiques concernant l'intervention publique.

Nouvelle région, nouvelles compétences, nouveaux engagements contractuels, nouvelle majorité, nouvelles ambitions déclarées bref, ces Orientations budgétaires sont donc l'occasion pour faire émerger quelques axes forts répondant aux engagements pris, notamment ceux au service de l'emploi.

Tout cela dans un contexte général très contraint lié aux réformes successives du financement des collectivités territoriales, avec notamment la baisse des dotations d'Etat aux collectivités territoriales, conduisant à un tarissement des recettes.

Toutes ces réformes et décisions gouvernementales, la CGT les a toujours combattues mais l'une des conséquences pour notre région, ce sera 14 Millions d'euros de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Dans cet environnement, l'Exécutif Régional se trouve donc face aux choix suivants :

- Soit réduire les dépenses d'investissement,
- Soit augmenter l'emprunt,
- Soit réduire les dépenses de fonctionnement qui, rappelons-le, ne se résument pas à la masse salariale des personnels, et qui constituent le cœur des dépenses du Conseil Régional : formation, apprentissage, transports, lycées...

C'est pourquoi, le groupe CGT partage l'étonnement du CESER quant au non recours à l'emprunt en cette période de taux d'intérêts particulièrement bas et dont on ne sait si elle durera bien longtemps.

Pour la CGT se saisir de cette opportunité pour financer des projets au service d'un véritable développement économique créateur d'emploi aurait été sans doute un élément novateur et audacieux.

Le taux d'endettement par normand est l'un des plus faibles de France, nous estimons que nous avons donc de la marge d'autant que les investissements dans les lycées, le ferroviaire sont nécessaires. Ils porteront leurs fruits sur le long terme et justifient que la Région recoure à l'emprunt.

La CGT l'a dit à plusieurs reprises dans ce lieu. Ce n'est pas la dette maîtrisée qui pose problème, mais le pourquoi de la dette...

Pour ce qui est de la partie traitant de la culture, nous regrettons l'oubli du débat de la commission 3 sur l'accès des jeunes en situation de handicap, de milieu ordinaire ou protégé, pour l'accès au dispositif cart@too et carte région.

Par ailleurs, nous tenons à confirmer le point de vue exprimé dans l'avis, sur l'accroissement du temps passé par les chercheurs dans la quête incertaine des financements par projet, ainsi qu'en évaluation et expertise.

La conséquence de cette situation est une diminution des périodes de travail consacrées à l'activité scientifique.

Cette quête couplée à l'insuffisance des dotations de l'Etat produit un mécanisme de mise en concurrence et de recours à la précarité au détriment d'une coopération et d'une politique d'embauche pourtant indispensable pour répondre aux enjeux sociétaux.

Nous le réaffirmons, la CGT ne nie pas l'importance de l'innovation sociale et économique mais ce qu'elle conteste ce sont les moyens mis en œuvre.

Ainsi, une partie conséquente du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est captée par des dégrèvements fiscaux dans le cadre du Crédit Impôt Recherche.

De même, des structures telles que les SATT et les pôles de compétitivité, dont l'efficacité reste à montrer, favorisent la sortie des règles communes du service public tant en terme de comptabilité que de statut des personnels.

Pour sa part, la CGT a des propositions, nous pouvons en débattre.

Pour conclure, la CGT partage l'avis du CESER sur la qualité du document émanant des services de la Région, même si nous ne pouvons que regretter le délai très court qui, une nouvelle fois, est imposé pour travailler sur les avis.

De même, nous faisons nôtre, le vœu exprimé par le CESER sur « davantage de clarification dans la définition des politiques de la Région ».

Le groupe CGT votera l'avis du CESER.

MONSIEUR XAVIER LERIBLER
au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie

Notre intervention portera sur les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'apprentissage, de l'enseignement, de l'emploi, mais aussi sports jeunesse culture et tourisme.

Au-delà des volontés politiques de réduire le chômage des jeunes et des adultes, que nous partageons, la CFDT s'interroge sur la pertinence de certaines politiques.

Tout d'abord, la politique d'orientation et surtout l'ardente obligation de mettre en place le service public régional de l'orientation :

Il semble que des moyens budgétaires spécifiques ne soient pas dédiés à cette politique d'animation des territoires. Or, le constat fait précédemment indique que pour porter cette politique de coordination des différents acteurs de l'orientation, la Région se doit d'afficher cette ambition en concertation et surtout de la mettre en œuvre car la mesure date de 2014.

Sur la question de l'apprentissage, globalement, les annonces ne constituent pas une nouveauté. Par contre, il serait gravissime de ne pas associer le CESER et les organisations syndicales de salariés en amont des décisions à un moment où sa gouvernance est de plus en plus paritaire... Un plan de cette nature ne peut pas être l'objet du seul pouvoir des élus politiques, des branches professionnelles et des CFA.

Concernant le volet enseignement, la volonté des différents exécutifs d'accompagner les évolutions dans les technologies de l'information et de la communication est une constante partagée par la CFDT. La prochaine étape déjà programmée par les deux anciennes régions est le déploiement des ENT. La CFDT attire l'attention sur le fait qu'il s'agit autant d'un défi technique réel et coûteux, que d'un défi pédagogique.

L'absence de capacités humaines à hauteur des enjeux à soutenir les équipes pédagogiques dans la maintenance des réseaux informatiques est un réel frein. Un travail avec les équipes pédagogiques, les équipes techniques dans les EPLE et les gestionnaires des réseaux est un incontournable trop souvent négligé précédemment.

La volonté d'investir les champs péri-éducatifs en favorisant l'éducation musicale semble indéfinie et pourrait être source de confusions entre le rôle des différents acteurs. Pour cette rentrée 2016, les actions seront limitées à celles inscrites dans les projets d'établissement. Il sera nécessaire de clarifier lors de ces dialogues avec les EPLE les rôles de chaque acteur.

Sur le volet emploi :

Pour la CFDT, chacun des acteurs a son rôle à jouer, l'Etat étant le garant de la cohésion nationale et sociale dans l'articulation avec les politiques de l'emploi, les régions dans l'articulation avec les besoins des territoires, notamment le lien entre économie et emploi,

évidemment les partenaires sociaux que ce soit au niveau national et interprofessionnel ou que ce soit au niveau des branches voire des entreprises.

Pour nous, l'enjeu est de renforcer la coordination entre les différents acteurs d'autant que leurs missions ont été clarifiées.

Alors que la Région concentre les missions de développement économique et de formation, alors que les COPAREF et les partenaires sociaux se sont organisés au plan régional et que l'Etat lui-même décline sa stratégie régionale pour l'emploi dans un cadre quadripartite, notamment dans le cadre des CREFOP, Il est urgent que le dialogue se fasse et que les décisions soient efficaces.

Nous voulons insister sur la nécessaire approche territoriale.

L'un des enjeux majeurs des politiques de l'emploi et de la formation est bien d'être ancrées sur les territoires, chaque fois que possible à la bonne maille, que ce soit au niveau régional, infrarégional ou encore des bassins d'emploi.

Suite aux débats nationaux, la question des transitions professionnelles dans le cadre d'une transition écologique et numérique est importante.

Il y a une problématique d'articulation entre ce qui se passe dans les filières, dans les branches, au niveau national et au niveau territorial, et il y a aussi le plan de formation des 1 million de demandeurs d'emploi et la continuité des travaux déjà engagés.

Il en va de la déclinaison opérationnelle sur le territoire.

Les dispositifs et les sommes allouées, qu'est-ce que cela signifie localement ?

Comment, ce qui peut être fait, se traduit-il dans l'esprit de ceux à qui c'est destiné ?

En conclusion, la CFDT adhère totalement à la conclusion de l'avis qui nous est proposé : « la politique de la Région permet, dans cette année de transition, d'assurer la bonne continuité des politiques et dispositifs publics au sein du territoire normand. A l'issue de cette période transitoire, le CESER appelle néanmoins de ses vœux à davantage de clarification dans la définition des politiques de la Région. »

Les enjeux budgétaires sur les secteurs **du sport, de la jeunesse, de la culture et du tourisme** doivent concourir à la pérennisation des engagements politiques pris par les deux anciennes collectivités normandes vis-à-vis des structures économiques, sociales et environnementales.

En effet, pour beaucoup de ces structures l'année 2015 a été encore une année difficile. Alors que dire pour les salariés qui ont pour beaucoup connu un terme à leur contrat de travail notamment dans le secteur associatif.

La CFDT tient à rappeler les contrats de travail trop souvent précaires dans ce secteur composé de Toutes Petites Entreprises ou Associations.

Dans ce contexte, la Région Normandie doit être acteur et a une responsabilité sociale vis-à-vis de ce secteur professionnel.

Elle doit donner de la visibilité à moyen terme et mieux à long terme sur ses engagements financiers pour soutenir l'emploi, le maintien dans l'emploi et la formation pour tous ces salariés.

La Normandie inscrit une forte ambition dans le domaine sportif, nous lui demandons d'être à la hauteur de ses ambitions pour le soutien aux activités handisports, aux jeux paralympiques de Rio et à l'accessibilité de tous les équipements sportifs aux personnes handicapées sur son territoire.

Dans ses actions vers la jeunesse, elle doit soutenir le vivre ensemble et la laïcité, soutenir les projets sur la diversité dans son sens le plus large.

La Région normande doit, comme nous l'avons inscrit dans le rapport jeunesse en Haute Normandie, favoriser les formations qualifiantes pour les jeunes sans diplôme.

Sur le domaine culturel, nous nous interrogeons sur les risques de conflit de compétence entre notamment les EPCI, la Métropole Rouen Normandie et la Région Normandie. Nous pouvons aussi évoquer les risques d'arbitrage en matière de diplôme à venir sur les établissements scolaires à vocation culturelle (exemple Esadhar¹¹) ; ou encore, nos questionnements sur la pérennité des inventaires environnementaux engagés par le Parc des Boucles de la Seine.

Sur le tourisme, comment favoriser notre développement aéroportuaire favorisant le tourisme d'affaires et populaire pour notre région ?

Comment valoriser le tourisme d'entreprise comme nous l'avons déjà inscrit dans notre filière éolienne avec le tourisme offshore ?

La Normandie se doit d'être innovante par nature.

¹¹ L'École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen

MADAME JULIE GUILLAS au titre de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie
--

Premier point concernant les Filières :

La Fédération des travaux publics salue la démarche de politique contractuelle de soutien aux filières économiques mise en place dans les secteurs reconnus comme stratégiques pour la Normandie, mais souhaite faire quelques remarques :

- Il nous semble important de s'adresser en priorité aux secteurs dont l'emploi est local, quand l'activité est exercée en Normandie ou « à l'export ».
- Concernant l'appel à projets lancé pour faire émerger des propositions d'actions : nous souhaitons insister sur la compétitivité, en tant que regard global, avec le soutien à tout ce qui contribue à cette compétitivité.

Nous approuvons les différents thèmes énumérés : formation / emploi, innovation, international, numérique, prospective, mais nous étonnons cependant de l'absence du développement durable qui mériterait d'y figurer.

- Il est écrit page 116 (dernier paragraphe) : « les filières devront fédérer les autres structures... dont les branches professionnelles... ». Nous pensons au contraire que c'est aux branches professionnelles de construire puis de manager leur filière !

Second point concernant les contractualisations territoriales :

Globalement, nous sommes satisfaits de la reprise des contractualisations territoriales, dans la continuité mais avec un nouvel allant.

Nous voulons souligner l'importance des subventions d'équipement versées. Celles-ci représentent le vrai levier économique du Conseil régional sur la commande et l'investissement local public. Ces subventions passent à 400 M€ pour 2016 -2017 sans recours à l'emprunt (contre 376 en 2015) avant de grimper à 450.

Il est important de marquer un signe fort, car 2015 a été une année sinistrée en termes d'investissements publics locaux. Sans ce signe fort, on n'entraînera pas de nouvelle dynamique.

La Région va donc dans le bon sens mais il conviendrait d'accélérer et pas seulement sur les grands projets qui figureront dans le SRADDET.

Nous saluons la résurgence de vraies politiques d'aménagement mais aussi l'accompagnement par la Région des plus petits projets d'investissement des EPCI.

MONSIEUR JEAN-PIERRE GIROD au titre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
--

DÉCLARATION COMMUNE DE HHNE, CREPAN, GRAPE, CARDERE, GRAINE

Les Parcs naturels régionaux normands ont noté la demande de révision de leurs statuts dans les orientations budgétaires, mais lors de la commission aucune modalité n'a pu être précisée. S'agit-il de modifications marginales pour tenir compte des fusions de communes et/ou d'EPCI ?

Je souhaite rappeler que tout Parc naturel régional n'existe que par une charte volontaire approuvée par l'ensemble des collectivités (communes, EPCI, Départements, Région) avec des statuts propres à chaque Parc. Un décret ministériel valide chaque charte avec ses statuts qui l'accompagnent et qui sont arrêtés par le Préfet.

MONSIEUR RICHARD GREGE au titre de Haute-Normandie Nature et Environnement

DÉCLARATION COMMUNE DE HHNE, CREPAN, GRAPE, GRAINE, CARDERE

P100 agir en faveur du patrimoine naturel

Un observatoire de la biodiversité normand est prévu et nous nous en réjouissons. Des moyens conséquents devront être mis en œuvre pour la coordination et la collecte des données naturalistes.

P103 3.8.4 lutter contre la pollution de l'air

En 2014 il y a eu une augmentation de 7% de la consommation de pesticides. Ces pesticides sont directement responsables d'une partie de la pollution de l'air.

La lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et de tout notre environnement, passe aussi par la sensibilisation du citoyen. Or rien n'est prévu dans ce domaine.

Parmi les pistes possibles, aider le tissu associatif à organiser des conférences débats sur les pesticides, sensibiliser le citoyen sur l'usage des pesticides.

P124 3.10.3 agriculture

Rien n'est écrit sur l'agriculture bio.

Nous n'atteindrons pas notre objectif de réduction des pesticides sans une réelle volonté politique de faire changer les pratiques agricoles.

P127 développer l'offre touristique

Le tourisme en Normandie est son pétrole vert.

L'image véhiculée de la Normandie c'est les vaches (avec des cornes) dans les prés sous des pommiers hautes tiges avec des chaumières.

D'ici peu, cette image ne sera plus qu'un souvenir. Les élevages hors sol, les terres cultivées sans haies, n'attireront pas les touristes.

En effet, en quelques années, les prairies permanentes sont progressivement transformées en agriculture productiviste.

La disparition de l'élevage en extensif, des prairies, la modification du paysage, détruit de façon irréversible notre patrimoine, donc du tourisme.

La qualité de l'eau ne pourra pas s'améliorer dans ces conditions.

Qu'attendons-nous pour encourager l'agriculture respectueuse de l'environnement ?

MADAME ALINE PICHEREAU QUENTIN
au titre des personnalités qualifiées

Je voulais intervenir concernant le financement et le déploiement de l'environnement numérique de travail dans les lycées.

Je voulais souligner qu'il était nécessaire d'investir dans l'équipement informatique autant pour l'équipe pédagogique que pour les élèves et les étudiants. Ici, on est bien à l'INSA, mais dans les lycées c'est nettement moins bien. Si on avait plus de matériel informatique qui fonctionne, ce serait bénéfique non seulement pour les professeurs, mais aussi pour les élèves et leurs conditions et confort de travail.

MADAME ANNICK TALARD
au titre du Comité régional CGT de Normandie

Mon intervention est plus particulièrement en tant que Présidente de la 8ème Commission.

J'ai un regret que je tiens à signaler, c'est que le projet d'avis sur les Orientations Budgétaires 2016 de la Région Normandie qui était, selon l'ordre du jour, le point numéro 2, est passé au point n°12 avec les conséquences que je peux regretter, c'est que certains conseillers ont été obligés de partir, quelles que soient les raisons, mais n'ont pas pu entendre ce projet d'avis sur les Orientations Budgétaires d'autant plus que contrairement à ce qui se faisait en CESER Haute-Normandie le projet d'avis était lu en intégralité, donc là le rapporteur a été contraint de résumer, ce qui n'est pas une chose facile d'une part pour lui et pas une chose facile pour la compréhension des auditeurs d'autre part.

C'est quelque chose que je regrette, par rapport au travail qui a été effectué par toutes les Commissions et en particulier par la 8ème Commission.

MONSIEUR STÉPHANE COURTIN
par accord entre l'Association Régionale pour l'Habitat Social et l'Union
Nationale de la Propriété Immobilière de Basse-Normandie

J'interviens au nom des organismes HLM de Basse-Normandie. Je n'ai pas été assez attentif au mode de fonctionnement du CESER donc je ne suis pas intervenu en Commission 4 sur un point important qui est l'intervention de la Région en matière de rénovation urbaine.

J'avais l'intention de déposer un amendement, mais il faut le faire en préalable à la séance. Je vais donc vous lire ce que je souhaitais vous proposer, même si cela ne peut pas être pris en compte.

Le nouveau programme national de la rénovation urbaine s'ouvre aux quartiers HLM des villes moyennes de Haute et Basse-Normandie, mais un nombre important de quartiers n'étaient pas concernés par le précédent programme. Là ils vont être concernés et c'est généralement des villes moyennes, des petites villes de la Normandie.

Ce programme s'ouvre pour ces questions pour intervenir en matière de démolition, reconstruction, réhabilitation et résidentialisation. Je souhaitais qu'on puisse écrire que le CESER se félicite de l'intervention importante de la Région dans le financement de ce programme.

MADAME RÉGINE TOCQUET au titre de l'Union régionale CFTC de Basse-Normandie
--

Un petit clin d'œil à la majorité sortante, la CFTC a noté que la précédente mandature a laissé une situation saine, ce qui se traduit par un taux d'endettement minime par habitant.

La CFTC constate que les excédents financiers permettront à la Région d'investir et nous serons attentifs à l'évolution des dépenses sachant que la Région fera appel à l'emprunt dès 2018. Pourquoi pas avant, vu le taux des intérêts ?

Les orientations politiques manquent d'ambition dans la formation, l'orientation professionnelle, la protection de l'environnement et ainsi que le développement des réseaux de transports.

Nous avons constaté que les provisions liées aux travaux de la LNPN ont fait l'objet d'une reprise afin d'intégrer le budget de la Région 2016, ce qui est dommage et qui donne une image négative au devenir de la LNPN.

Concernant les ressources humaines, nous serons attentifs à ce que les salariés soient pris en considération afin de mener à bien leur mission.

La CFTC prendra en considération vos remarques et votera cet avis.